

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 01 JUIN 2011

Membres électeurs : 35
Membres électeurs présents : 19
Pouvoirs : 3
Vote : - Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2011/3

DONNANT LA DELEGATION AU BUREAU DU COMITE DE BASSIN POUR LE SUIVI DES ETAPES INTERMEDIAIRES DE L'ELABORATION DU PLAN DE COMMUNICATION 2012-2015.

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;

VU le projet de plan de communication présenté en séance

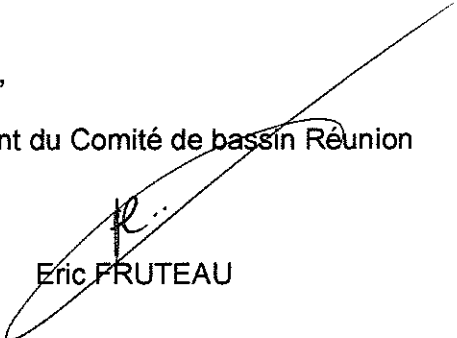
DECIDE :

Article unique :

Le Bureau du Comité de Bassin est désigné comme instance de pilotage des étapes intermédiaires menant à la validation du plan de communication du Comité de Bassin. Ce pilotage inclut notamment, la désignation du titulaire à l'issu d'un processus d'appel d'offre et la validation des étapes intermédiaires de la prestation.

Saint-Denis,

Le Président du Comité de bassin Réunion


Eric FRUTEAU